



La CSRD, la nouvelle  
directive européenne  
qui va transformer  
toutes les entreprises

**IP 4.0**  
Industrie Performance 4.0

## Les points abordés ce matin :

1. La CSRD : On vous dit tout

- Le contexte
- Les grands principes
- Qui est concerné ?

2. L'enjeu principal : la maîtrise des risques

*Atelier participatif*

3. Focus sur le reporting de durabilité

*Présenté par le cabinet Figures*

# 1. La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) : le contexte

## Le contexte

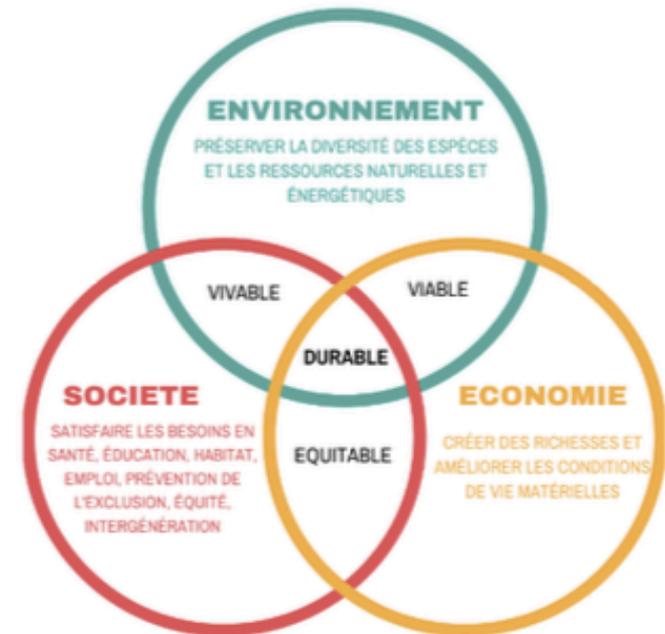
Les tensions géopolitiques, économiques, sociales, environnementales et technologiques bouleversent notre organisation économique mondiale.

## Les enjeux

Les états, les institutions, les ONG et les communautés scientifiques, économiques et les citoyens poussent à la transformation de notre système économique par des incitations et obligations aux entreprises (réglementations, orientations politiques, promotion de filières, subventions,...).

## Les solutions par la RSE

Dans une volonté de **performance globale**, la responsabilisation des entreprises apparaît comme le levier de la transformation (innovation, croissance, survie).





# 1. La CSRD : en réponse aux 7 questions centrales de la RSE

Égalité hommes-femmes, inclusion et respect de la diversité, insertion des personnes handicapées, suppression des atteintes aux droits humains

Créer des emplois locaux, mettre en réseau, s'impliquer auprès des communautés locales, économie circulaire, achats responsables

Mettre en place une démarche qualité, protéger la santé et la sécurité des consommateurs



Emploi et relation employeur/employé, QVT, protection contre les risques professionnels (SST), Évaluation des risques (DUERP)

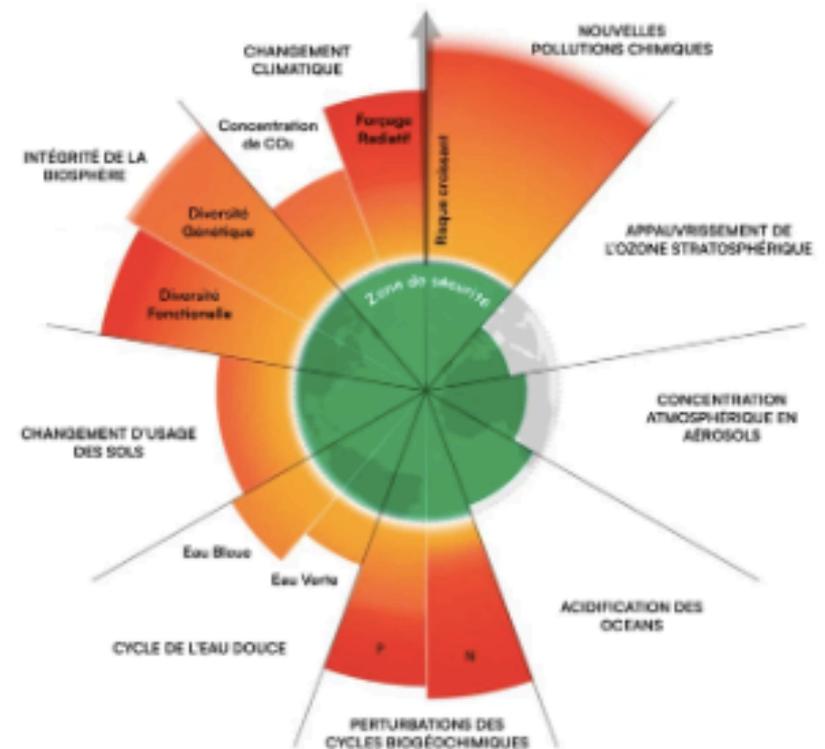
Prévention de la pollution et limitation des GES, gestion des déchets, limitation du gaspillage, achats responsables

Respecter les droits de propriété, éthique commerciale, transparence vis à vis du consommateur

## 1. La CSRD : un enjeu social et environnemental

### 6 limites ont été franchies depuis 2023

- **Le changement climatique,**
- L'acidification de l'océan,
- L'appauvrissement de l'ozone stratosphérique,
- **La perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore,**
- **L'utilisation mondiale d'eau douce,**
- **Le changement d'utilisation des sols,**
- **L'érosion de la biodiversité, la pollution chimique et l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère.**



# 1. La CSRD : les enjeux environnementaux incontournables pour les entreprises

## **Réduire les GES**

Production, construction, transport, pratiques agricoles

## **Réduire la consommation d'eau et d'énergies**

Développer des solutions technico économiques pour répondre aux besoins

## **Préserver les ressources naturelles**

Métaux, minéraux, végétaux

## **Préserver la santé**

Pollution de l'eau, des océans, de la terre, des sols et de l'air

## **Préserver le vivant**

Limiter l'impact sur la faune, la flore et les espaces naturels

## **Réduire et retraiter la production de déchets**

Plastique, verre, papier, carton, textile, métal, matériaux de construction, déchets organiques

# 1. La CSRD : la directive européenne qui va entériner durablement la transformation sociale et environnementale des entreprises

## **Loi climat et résilience Août 2021**

Des mesures pour la décarbonation et la transition énergétique des entreprises : bâtiment, éducation, transports et consommation (Convention citoyenne pour le climat).

Encadrement du greenwashing dans la publicité (lutte contre les allégations mensongères de produit neutre en carbone).

## **Loi Agec Février 2020**

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (gestion des déchets, limitation du plastique, filière textile, allongement de la durée de vie de produits...).

## **Loi des finances Janvier 2024**

Crédit d'impôt dans l'industrie verte : PME et ETI.

## **L'élargissement des filières REP\* 1975**

Responsabilité de la gestion des déchets par les producteurs (véhicules, produits chimiques, équipements électriques et électroniques,...).

## **Décret Beges Janvier 2023**

Bilan carbone élargi pour certaines entreprises françaises (intégration des émissions indirectes scope 3).

## **Plan France 2030 annoncé en 2023**

Des investissements pour la réindustrialisation et l'accélération de la croissance des entreprises françaises dans des domaines stratégiques : l'énergie, la mobilité, la santé, le spatial, la décarbonation, l'agriculture, la culture et les technologies numériques.

\*Responsabilité élargie des producteurs.

# 1. La CSRD : la directive européenne qui va entériner durablement la transformation sociale et environnementale des entreprises

## **L'Union européenne s'est engagée dans une politique climatique ambitieuse**

### **Le Pacte vert (ou green deal) pour l'Europe déc 2019**

L'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 suite aux Accords de Paris en 2015 qui avaient réuni 200 pays signataires.

### **Loi européenne sur le climat juin 2021**

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, avec une étape intermédiaire de réduction de 55% des émissions d'ici 2030.

Le paquet législatif est connu sous le nom de "Fit for 55."

### **Loi énergie climat Nov 2019**

### **Loi sur la restauration de la nature Février 2024**

### **Évolution de la DPEF (2017) vers la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) Janvier 2024**

Un reporting public à produire annuellement par les entreprises basées dans l'UE > 500 salariés dont CA > 50M€ ou bilan > 25M€ (en 01/2025).

### **La taxonomie européenne 2020**

Classification des activités les plus vertes et orientation des investissements. Pour encourager les entreprises à remplir les objectifs environnementaux de l'UE : lutte contre le changement climatique et la pollution, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, économie circulaire.

# 1. La CSRD : la directive européenne qui va entériner durablement la transformation sociale et environnementale des entreprises

## **Loi Pacte Mai 2019**

L'objet social des sociétés intègre les enjeux sociaux et environnementaux

Les sociétés peuvent se doter d'une raison d'être dans leurs statuts et de venir sociétés à mission.

## **Loi santé au travail Août 2021**

Renforcement de la prévention en entreprise, du DUERP, des services de santé au travail et amélioration du suivi médical des salariés.

## **Les services de santé au travail sont devenus les SPST\* Avril 2022**

\*Services de prévention et de santé au travail, avec des missions étendues.

## **Loi sur le devoir de vigilance 2017, la directive CS3D\* 2022 suspendue**

Identification et prévention des atteintes aux droits humains et à l'environnement tout au long de la chaîne de valeur - les dirigeants sont directement responsables de la mise en oeuvre (Responsabilité civile).

## **La directive européenne sur le devoir de vigilance n'a pas été votée Février 2024**

> 500 salariés et secteurs à hauts risques (habillement, construction, extraction, agriculture, pêche,...).

## **Loi Sapin 2 2016**

Lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique > 500 salariés.

\*Corporate Sustainability Due Diligence Directive

## La CSRD : les grands principes

La CSRD renforce l'obligation des entreprises\* de publier leurs données extra-financières au niveau européen selon le principe de **double matérialité**.

**HARMONISATION** : Une standardisation des données de durabilité avec l'introduction de **normes et d'indicateurs ESRS** (European Sustainability Reporting Standards), universelles ou spécifiques.

**PUBLICATION** : Ces données seront publiées dans un **reporting de durabilité**, dans le rapport de gestion annuel des entreprises en version numérique obligatoire (permettant d'analyser et de comparer les entreprises entre elles).

**AUDIT** : Le rapport CSRD devra faire l'objet d'une **validation par un commissaire aux comptes** ou un tiers indépendant.

\*dans la continuité de la DPEF : Déclaration de performance extra-financière, pour les entreprises cotées.

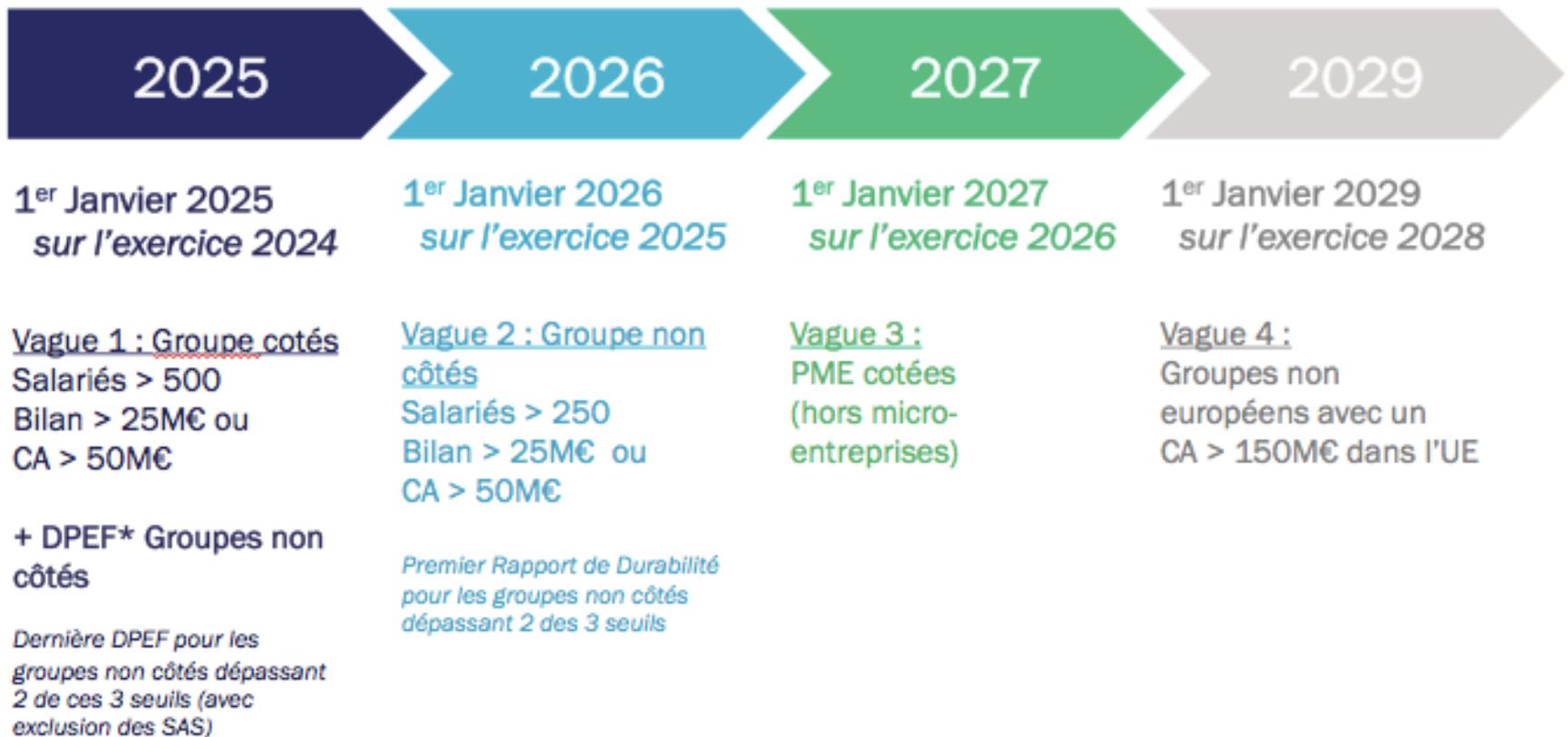
## La CSRD : les grands principes

La CSRD est fondée sur principe de la **double matérialité** : évaluer l'impact de l'environnement économique et social de l'entreprise (la matérialité financière) et de l'entreprise sur cet environnement (la matérialité d'impact).

Doivent être détaillés dans la CSRD les liens de l'entreprise avec :

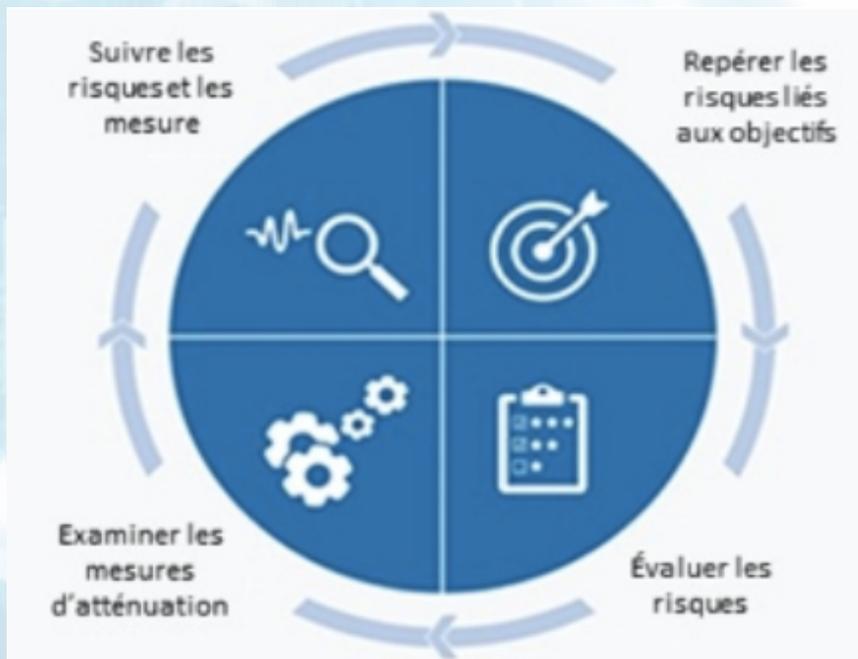
- **L'Environnement** : changement climatique, pollution, ressources hydriques et marines, biodiversité et écosystèmes, gestion des ressources et économie circulaire
- **La Société** : conditions de travail des employés, communautés impactées, consommateurs et utilisateurs finaux
- **La Gouvernance** : gestion des risques et contrôles internes, conduite des affaires

## La CSRD : qui est concerné ?



\*DPEF : Déclaration de Performance extra-financière (ex-Rapport de Durabilité issu de la NFRD)

## 2. L'enjeu principal : la maîtrise des risques, une sécurité pour l'entreprise



L'évaluation des risques est une étape cruciale de démarche d'anticipation.

L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions les plus appropriées couvrant les **dimensions techniques, humaines et organisationnelles**.

L'évaluation des risques doit être renouvelée régulièrement pour une gestion efficace.



## La maîtrise des risques en entreprise : 4 grands domaines

I  
N  
T  
E  
R  
N  
E  
S

### LIÉS AUX PROCESSUS

- De gestion et de financement
- De gestion des ressources humaine / de gouvernance
- D'achats et de fabrication
- De sécurité et de gestion de l'information
- Technologiques (marées noires, explosions d'usines,...)

### AUX PERSONNES (risques professionnels) :

- Les risques physiques
- Liés aux gestes professionnels (TMS)
- Aux déplacements professionnels
- Les risques chimiques
- Les risques biologiques
- Les risques psychosociaux (RPS)
- Liés aux conditions de travail
- Liés aux machines et aux équipements

E  
X  
T  
E  
R  
N  
E  
S

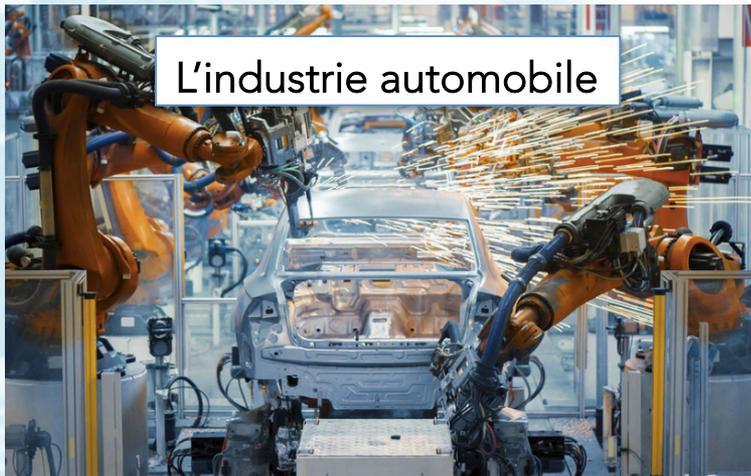
### AUX ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS :

- Naturels (climatiques/inondations/tempêtes/sécheresses, géophysiques, sanitaires)
- Pénuries de ressources minérales et énergétiques
- Pollutions (air, eau, sol)
- Sociaux et politiques (dont guerres)
- Cyber-attaques
- Évolution de la demande

### AU DOMAINE JURIDIQUE :

- Conformité avec la réglementation en vigueur (dont nouvelles exigences RSE)
- Gestion des données et confidentialité
- En cas de fusion-acquisition : intégration des critères ESG - structuration financière
- De restructuration d'entreprises en cas d'insolvabilité (pérennité du projet, sauvegarde de l'emploi, créances)

## 2. La maîtrise des risques, atelier participatif



## Les risques identifiés par secteur d'activité

### L'industrie automobile

- RPS/TMS
- Chutes
- Intoxications respiratoires
- Risques de brûlures, projection de métal
- Coupures, accidents de presse,...
- Risques de collisions avec les robots
- Sécurité des matériaux, des installations, des équipements
- Incendies électriques, explosions

- GES
- Ressources naturelles (cuivre, acier, plomb, lithium, cobalt...)
- Énergie
- Eau
- déchets

Loi climat et résilience, loi AGECC, filière REP, loi sur le devoir de Vigilance,...

### Plastique - caoutchouc

- Accidents du travail : produits toxiques, blessures machines, chutes
- Maladies professionnelles : TMS/RPS, bruit, produits chimiques, fumées, allergies, cancers...

- GES
- Pollutions
- Déchets
- Biodiversité

Réglementation Reach, loi AGECC, filière REP, ... Contrat de filière chimie

## Les risques identifiés par secteur d'activité

### Industrie pharmaceutique

- Produits chimiques ou biologiques
- Accidents machines
- Vapeur sous haute pression
- Intoxications, allergies, difficultés respiratoires,...
- Incendies, explosions

- GES
- Énergie
- Déchets dont plastique
- Pollution eau

Propres normes, CSRD, filière REP

### Imprimerie

- Accidents du travail : produits toxiques et inflammables, blessures machines, chutes
- Maladies professionnelles : TMS/RPS, bruit, allergies, infertilité, cancers...
- Incendies, explosions
- Journées perdues

- Pollution
- Déforestation
- Déchets dangereux

Réglementation Reach, code de l'environnement ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement), filière REP, loi AGECE,...

## Les principes de réussite d'anticipation du risque



### 3. Focus sur le reporting de durabilité avec la CSRD : À retenir

**Double  
matérialité**  
(matérialité  
d'impact et  
financière)

**ESRS**  
(Normes  
d'application  
obligatoire)

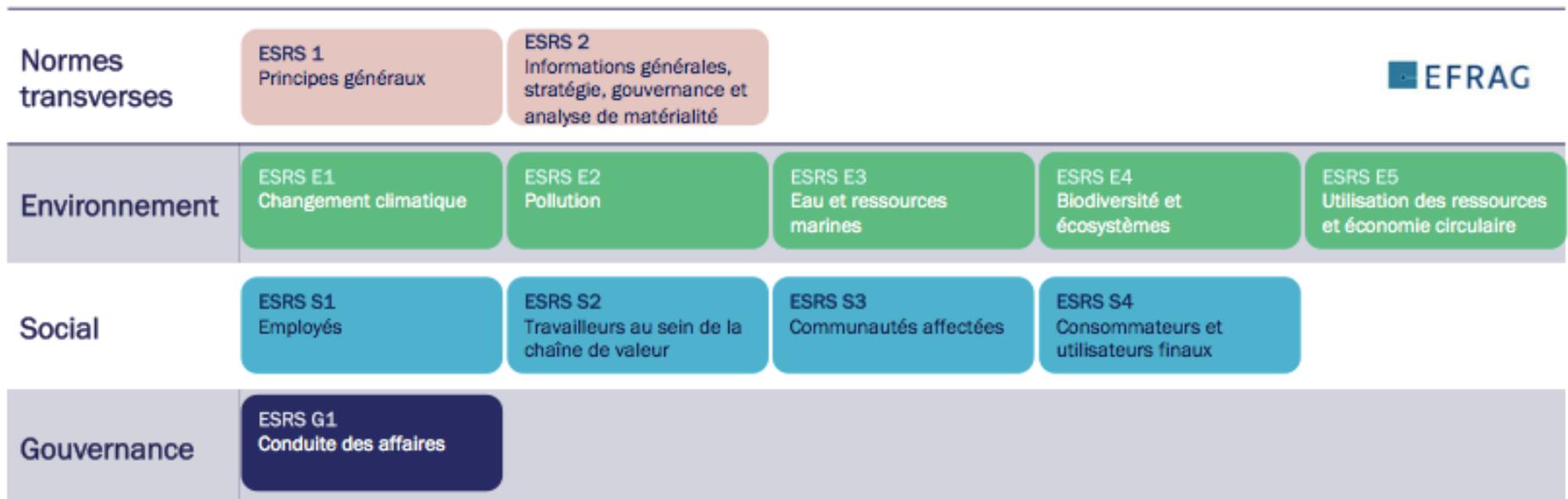
**Single  
Access  
Point**  
(XBRL)

**Audit**  
(certification de  
la donnée par  
un CAC « Vert »)

# Focus sur le reporting de durabilité : les ESRS normalisent les indicateurs extra-financiers

En charge de la déclinaison opérationnelle de la directive CSRD, l'EFRAG (European financial reporting advisory group) a publié les 12 normes de reporting appelées également ESRS (European sustainability reporting standards)

[Aucun titre]



## Focus sur le reporting de durabilité : par capillarité un périmètre plus large



## Focus sur le reporting de durabilité : quel projet pour quelle ambition ?

Le règlement européen CSRD s'inscrit dans une dynamique de long terme qui vise à accélérer la mutation de notre économie et de notre société. La marche à franchir est haute pour de nombreuses entreprises.

Et vous ? Quelle est votre ambition au regard de ce texte ? Est-ce qu'il s'agit d'activer ou d'amplifier une transformation de votre entreprise ? Ou plutôt de se mettre en conformité dans les délais avec des moyens contraints ?

Chaque entreprise va devoir construire sa propre réponse.

### Conformité et reporting

- Un projet court s'appuyant essentiellement sur ce qui existe déjà
- Une ambition : produire un rapport de durabilité conforme aux exigences
- L'objectif est de maîtriser les moyens alloués et de lancer une première étape tout en se mettant dans une démarche d'amélioration continue

L'intention est avant tout de «commencer» le sujet CSRD par une mise en conformité efficace



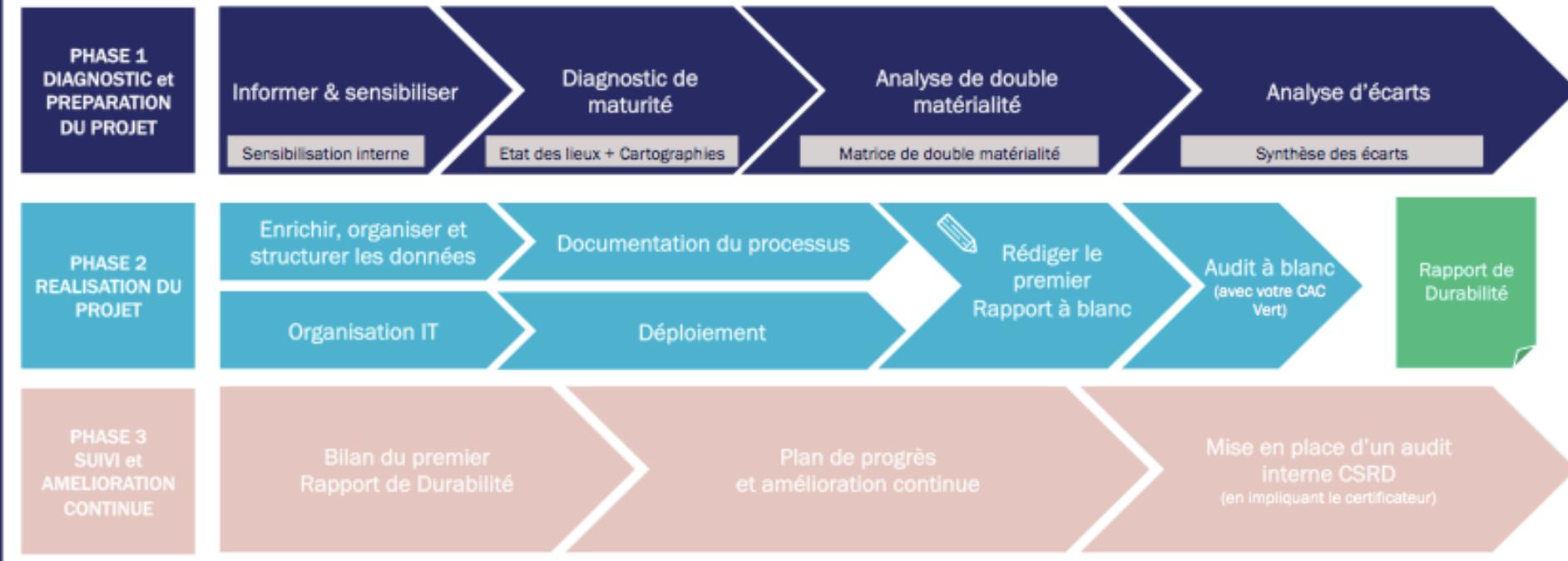
### Une dynamique de transformation

- La CSRD n'est qu'un livrable d'un plan de transformation large qui conduit l'entreprise à questionner sa stratégie, ses pratiques, ses priorités...
- L'enjeu est de comprendre où commence et où s'arrête le sujet CSRD et comment le piloter de façon efficiente.

L'intention est avant tout « d'ouvrir » le sujet CSRD et de lui reconnaître sa portée stratégique

## Focus sur le reporting de durabilité : les phases du projet

### Projet Rapport de Durabilité



Nous vous remercions pour votre participation.



Marie Brabant  
*Fondatrice, WE CAN*  
*Stratégie RSE et*  
*communication*  
*06 60 09 19 07*

[www.wecan-consult.com](http://www.wecan-consult.com)



Anne Aubert  
*Associée, Figures*  
*Conseil, expertise*  
*comptable, audit*  
*07 70 81 88 00*

[www.figures-groupe.fr](http://www.figures-groupe.fr)

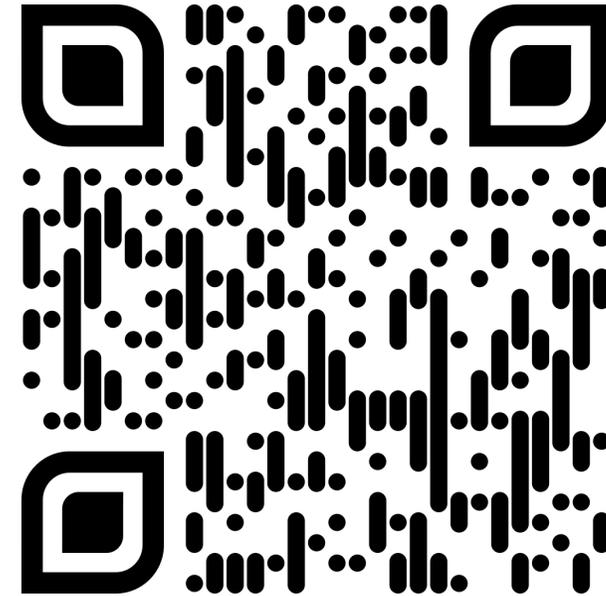


**LE BUSINESS EST  
DANS LE PRÉ**

**Votre événement inter-réseaux  
en Provence**

---

**Fondateur et Président : Sylvain Gras**



**Site web**

**Mardi 24, mercredi 25 et jeudi 26 septembre 2024 :**

- SEPEM Sud-Ouest à Toulouse

**Mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 novembre 2024 :**

- SEPEM Centre-EST à Grenoble

**Mardi 3, Mercredi 4 et jeudi 5 juin 2025 :**

- SEPEM Sud EST à Martigues